



Caractéristiques indispensables :

- ❑ Feuille de porte de min. 93 cm.
- ❑ Une aire de rotation de 150 cm devant et derrière la porte, hors débattement de porte
- ❑ Profondeur mur dépassant de la feuille de porte : max. 25 cm
- ❑ Poignée de porte à min. 50 cm d'un angle rentrant
- ❑ Une aire de rotation de 150 cm devant le dispositif d'entrée
- ❑ Absence de marche ou ressaut

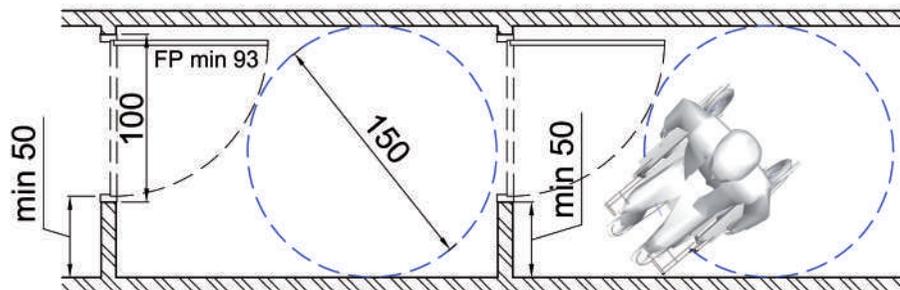


❌ Distance latérale insuffisante du côté de la poignée de porte

+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :



Comment réaliser une porte intérieure accessible ?



Quelques explications :

- La porte devra offrir après finition **un libre passage de 85 cm au minimum**. Pour ce faire, il faut prévoir une feuille de porte de 93 cm au minimum. Si la porte est à double battant, les 85 cm de libre passage doivent être atteints par battant. En effet, il n'est pas possible de savoir à l'avance si les deux battants seront ouverts en permanence.
- **De part et d'autre de la porte, une aire de rotation de 150 cm libre de tout obstacle et hors débattement de porte** doit être prévue. Aucune autre porte ne peut avoir son battant qui déborde dans cette zone. Une personne en fauteuil a besoin de cette aire de rotation sans risquer d'être cognée ou bousculée par une personne qui viendrait ouvrir cette autre porte. L'utilisation de portes coulissantes est une alternative intéressante qui permet de gagner des centimètres en vue de garder une aire de rotation suffisante.
- **La profondeur de dépassement du mur par rapport à la feuille de porte ne peut dépasser 25 cm**. En effet, au delà, une personne en fauteuil roulant sera gênée par ses cale-pieds pour atteindre la poignée de la porte.
- L'ouverture de la porte ne peut pas **empiéter sur le cheminement des visiteurs, la zone d'attente ou l'aire de rotation**.
- Si la porte est manuelle, **un espace de 50 cm au minimum du côté de la poignée** doit être prévu afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant de l'atteindre malgré l'encombrement de leur aide technique. Les personnes en fauteuil roulant doivent se positionner le long de la porte pour atteindre la poignée. En effet, la plupart des personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas se placer face à la poignée et se pencher en avant pour l'attraper :
 - soit parce qu'elles n'ont pas la mobilité suffisante,
 - soit parce que cette manœuvre risque de les déséquilibrer et donc de les faire tomber en avant.
- **Une aire de rotation de 150 cm sera présente devant le dispositif d'entrée**, la sonnette, le parlophone. Ces équipements seront **placés à 50 cm au minimum de tout mur contigu** ou le plus près possible d'un angle saillant pour être atteignable par une personne en fauteuil roulant.